

Luxembourg, Janvier 2008

De l'importance du statut de PSF

Avec l'instauration du statut de PSF, le Luxembourg a introduit une réglementation permettant de superviser de manière unique en Europe les activités d'externalisation dans le secteur financier.

Pour CETRELSecurities, ce statut n'a toutefois jamais été une fin en soi, ou un élément marketing permettant en tant que tel de nous différencier de nos concurrents. La CSSF, de par les contrôles qu'elle induit, impose aux sociétés réglementées de satisfaire à un certain nombre de critères d'excellence, en particulier en termes de gouvernance interne (structure organisationnelle adéquate, partage clair des responsabilités, processus de gestion des risques, mécanismes de contrôle interne, mécanismes de contrôle et de sécurité des systèmes informatiques, ...).

Si en 2004 l'obtention du statut PSF permettait aux entreprises de se différencier naturellement de leurs concurrents, aujourd'hui, la différenciation se cristallise sur des éléments plus rationnels tels que la qualité de service, la plus-value et l'innovation de la solution offerte.

Dans ce cadre, nous investissons énormément dans la veille de marché et le développement de nouvelles solutions à forte valeur ajoutée. Servant aujourd'hui une centaine de clients, nous nous devons de devancer leurs nouveaux besoins métiers. Les exigences liées au statut de PSF nous ont permis de mettre en place une organisation efficace, structurée, et sécurisée garantissant un service de haute qualité. Fort de cette base solide, la satisfaction de nos clients est notre principal élément différenciateur ! La réputation de CETRELSecurities nous permet en effet, après 18 mois d'existence, d'être contacté par des prospects, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, intéressés par le business model innovant que nous offrons et la sécurité garantie par un contrôle rigoureux.

